

# La participation de la CPAM des Hauts de Seine

1

# Un exemple de partenariat

*Notre objectif est de vous présenter un exemple de partenariat, qui peut illustrer le rôle des réseaux dans leur relation avec un partenaire institutionnel, en l'occurrence, la CPAM...*

*En vue d'objectifs communs et partagés :*  
***l'accès aux droits et aux soins***

# Un peu d'histoire

- Une liaison privilégiée sur l'accès aux droits depuis plusieurs années,
  - ✓ pour garantir un accès aux droits accéléré, pour les femmes enceintes en difficultés signalées par un intervenant social.
- La meilleure solution : un référent CPAM soit un appui tout au long du dossier, de la demande à la décision.

# Un travail d'expertise partagée

Une connaissance des fondamentaux des trois partenaires, sur les points :

- ✓ Accès aux droits
- ✓ Rôle des réseaux
- ✓ Risques psycho sociaux des femmes enceintes

# Une compréhension des exigences respectives et des enjeux communs

Deux idées fortes, en appui de l'engagement des partenaires :

- ✓ Primauté donnée à l'objectif de santé publique, associé à la périnatalité.
- ✓ Idée d'amener la femme à un droit établi dans la durée, notamment en vue de promouvoir le recours aux soins de ville et d'éviter l'accès aux soins, uniquement via les urgences hospitalières.

# Trois acteurs

- Les Réseaux Périnataux 92Nord et 92Sud
- Le Réseau ARèS 92
- La CPAM 92

# L'acteur CPAM : un dispositif spécifique

- Une équipe dédiée: **les délégués sociaux.**
- ✓ Le délégué propose une offre globale, avec un accompagnement possible dans le temps, autour d'un entretien type,
- ✓ Cet entretien permet de repérer les femmes dont le suivi est insuffisant et de saisir en conséquence les réseaux de ces situations.

# Une intervention graduée

- Le réseau périnatal a un rôle d'orientation, selon le degré d'autonomie de la femme et la complexité de la situation.
- Ainsi, pour établir le droit, l'orientation peut se faire soit vers:
  - ✓ un délégué social
  - ✓ le réseau ARÈS 92 pour le nord92
  - ✓ le coordonnateur social pour le sud92

# Les perspectives d'avenir

- En commun, élargir les partenariats (CAF, le Conseil général, les autres réseaux, les services sociaux, les maternités,...)
- Côté CPAM, développer le repérage des situations délicates, via les services internes (dispositif de veille attentionné).

# Un échange permanent

## Fondé sur:

- ✓ L'émulation (et la responsabilité de chacun)
- ✓ L'accompagnement et l'appui du partenaire dans la réciprocité
- ✓ Une réflexion commune pour trouver les clés d'une amélioration des pratiques professionnelles

## En résumé :

**Un travail en partenariat sans perte d'identité en améliorant toujours l'existant.**